AFFAIRE DU GÉNÉRAL BENHADID

Demande de mise en liberté provisoire

Du fond de sa cellule, le général Benhadid demeure dans l'attente d'un déclenchement de la procédure judiciaire lui permettant de s'exprimer sur les raisons l'ayant conduit à faire les déclarations pour lesquelles il a été incarcéré et qui devrait plus tard encore conduire à l'ouverture de son procès. «Lenteur inexpliquée», «mode de fonctionnement inédit dans les annales de la justice»… Lors d'une conférence de presse animée hier, ses avocats ont tenu à porter à la connaissance publique la situation «anormale» dans laquelle se trouve leur client à l'heure où le débat est centré sur l'avant-projet de révision de la Constitution «porteur d'espoirs en matière de liberté d'opinion».

Abla Chérif - Alger (Le Soir) - Tranchant, comme à son habitude, Me Bourayou estime ainsi que les nouveautés apportées à la Constitution constituent un «tournant historique mettant l'accent sur les libertés, une justice indépendante, des procès équitables, des délits de presse non sanctionnés par des privations de liberté (…) nous souhaitons que les principes annoncés soient appliqués».

Et de poursuivre : «Il faut donner des preuves de l'affirmation de ces principes (…) la loi et la Constitution garantissent la liberté d'expression or notre client a seulement émis un avis, il n'a commis aucun crime. Il relève du délit de presse pas plus.» Explications : incarcéré il y a trois mois à la prison d'El-Harrach suite à une interview livrée à la radio Maghreb Emergent durant laquelle il a sévèrement critiqué le Président Bouteflika, son frère Saïd et le vice-ministre de la Défense, le général Benhadid attend toujours d'être entendu sur le fond comme le prévoit la procédure. «Plus de 100 jours sans aucun acte d'instruction constitue une situation inédite», poursuit Me Bourayou d'autant que le mis en cause est sous le coup d'une infraction criminelle (déstabilisation de l'ANP).

Or, «le seul fait reproché au général Benhadid est d'avoir émis une opinion politique». Sur ce, Me Mecheri rappelle que la défense avait demandé à la chambre d'instruction de faire appel à un témoin essentiel dans cette affaire, à savoir le directeur de la radio en question, mais la demande est restée lettre morte. La raison : «Le refus d'écouter le directeur de cette radio est un refus d'aller sur le terrain du délit de presse.»

Photo : Samir Sid

Me Bourayou et Me Mecheri lors de la conférence de presse.

Me Mecheri va plus loin : pour lui, le général Benhadid n'a rien fait d'autre que de lancer un appel destiné à sauver le pays. «Que nous reste-t-il si un appel de patriote est considéré comme un crime, si le fait de vouloir sauver l'Algérie est interprété comme une tentative de complot ou de déstabilisation ? En fait, l'accusation a été inversée (…) Ce que l'on veut nous dire aujourd'hui, c'est arrêtez de parler de l'Etat de droit, ne parlez pas de politique et ne donnez pas votre avis.» Pour tenter de faire «bouger» les choses, les deux avocats ont décidé d'introduire une demande de mise en liberté provisoire qui sera déposée au cours de cette semaine.

Et là encore, les craintes de voir cette demande rejetée sont émises par la défense «car l'instruction de fond» n'a pas eu lieu.

Un sourire en coin, Me Mecheri s'en va à dévoiler une décision de la défense : «Si notre client n'est pas autorisé à s'exprimer sur le fond, à expliquer le pourquoi de ses déclarations nous serons forcés de nous faire ses porte-voix et de transmettre son opinion à travers la presse.»

Aux journalistes présents à la conférence de presse, il transmet le salut et les remerciements du général Benhadid à la presse qui a couvert son affaire. L'homme, dit-il, est malade, fatigué, il s'appuie sur sa canne qui lui tient compagnie «mais la prison reste la prison, la pire création de l'homme», renchérit Me Bourayou.

«Dans le nouveau texte (de la Constitution), un statut est accordé à la réconciliation nationale, il est inadmissible de laisser, en parallèle, un général qui s'est battu pour la survie du pays derrière les barreaux. Le meilleur maître du pays, c'est la loi.»

A. C.

LE PRÉSIDENT LUI RENOUVELLE SA CONFIANCE

Bensalah reste le président du Sénat

Abdelkader Bensalah demeurera le second homme de l'Etat à la faveur de sa reconduction à la tête de la chambre haute du Parlement pour les trois prochaines années.

M. Kebci - Alger (Le Soir) - Beaucoup a été dit et redit à son propos justement, certains n'hésitant pas à «professer» son départ dans le cadre d'un casting de succession en cours d'élaboration en haut-lieu. Surtout que l'homme, réputé pour son extrême réserve, revenait d'une assez longue période de convalescence et son comeback à l'occasion des débats sur le projet de loi de finances 2016, ne rassurait pas, lui qui éprouvait de la peine à se faire entendre.

Certaines voix poussaient même leur «analyse» jusqu'à prévoir son remplacement par le secrétaire général du FLN, y voyant là, la suite logique de son éviction de son poste de secrétaire général du RND, la seconde béquille politique du pouvoir.

Mais c'est compter sans le sens du suspense dont le chef de l'Etat détient le secret, en décidant le maintien de l'homme à son rang de second homme de l'Etat, démentant une fois de plus toutes les prévisions et les professions de foi.

Hier dimanche, donc, Bensalah a été «plébiscité», lui qui a fait l'aveu de sa reconduction suite, dira-t-il dans l'allocution ayant suivi sa réélection, au «consensus» dont il a fait l'objet parmi les groupes parlementaires de la chambre haute du Parlement. Un choix loin de relever de la volonté des parlementaires puisque «exclusivité» est la volonté du chef de l'Etat. Preuve en est le fait que, jusqu'à la toute dernière minute, on était dans l'ignorance de la liste du fameux tiers présidentiel.

Une nouvelle liste qui a été fatale à quatre sénateurs dont des fidèles parmi les fidèles du Président, Yacef Saadi et Zohra Drif-Bitat, cette dernière qui paie, ainsi, son audace à oser solliciter, en compagnie d'autres personnalités nationales, une audience auprès du chef de l'Etat à l'effet de s'assurer de la paternité de certaines des dernières décisions.

Au chapitre des nouveaux sénateurs désignés par Abdelaziz Bouteflika à qui restent encore neuf postes à pourvoir, figurent le quatuor Achour Rachid, Abdelhak Benboulaïd, fils de Mostefa Benboulaïd, Ben Ali Benzaghou et Noureddine Benkortbi, directeur de cabinet de feu le président Chadli Bendjedid. Des nominés qui auront, croit-on savoir, pour nouveau chef de groupe, l'ancien ministre de la Jeunesse et des Sports, Hachemi Djiar.

Photo : NewPress

Plébiscite pour Abdelkader Bensalah.

M. K.

FAWZI REBAÏNE À PROPOS DE L'AVANT-PROJET DE RÉVISION CONSTITUTIONNELLE :

«Pourquoi ce n'est pas Bouteflika qui l'a présenté ?»

Le président de Ahd 54 regrette que ça ne soit pas le Président de la République qui présente devant le peuple son avant-projet de la révision de la Constitution.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - Ali Fawzi Rebaïne affirme qu'aujourd'hui, le président de la République ne peut «ni lire», «ni comprendre» la Constitution. D'ailleurs poursuit-il, «même la loi de finances 2016 n'a pas été signée. Le président de la République n'a fait que dessiner», dit-il.

Il s'interroge que ça soit le directeur du cabinet du président de la République et non le Président en personne qui a rendu public l'avant-projet de la révision de la Constitution. «Ils disent que le président de la République est capable et que c'est lui qui gère. Qu'il vienne alors nous parler comme ils nous le montrent s'entretenir avec les étrangers», dit-il encore. Intervenant hier à Alger, Rebaïne précise que toutes les propositions de son parti lors des consultations n'ont pas été prises en considération dans l'avant-projet de révision de la Constitution. Il cite entre autres le pacte social national, un gouvernement de consensus national ainsi qu'une commission d'organisation et de surveillance des élections. Selon lui, ce texte est loin d'être un changement et l'officialisation de la langue amazighe n'est que le «fruit de longues années de combat». Il rappelle ainsi les 121 jeunes tombés en martyrs lors des évènements de la Kabylie, et ce, précise-t-il, «peu de temps après l'arrivée de Bouteflika». Quant à la constitutionnalisation de la liberté d'expression, il estime que cette liberté «s'inscrit normalement dans les traditions politiques d'un système et nous n'avons pas à la constitutionnaliser». Le président de Ahd 54 est convaincu que le pays ne peut se développer avec le système politique en place. «Aujourd'hui, l'Algérie connaît différentes crises consécutives et le pouvoir est affairé à gaspiller de l'argent et du temps», dit-il.

Photo : Samir Sid

Pour Rebaïne, une nouvelle République s'impose.

Pour lui, une nouvelle République tel qu'imaginé lors du Congrès de la Soumam s'impose. «Le peuple doit vivre avec dignité. Ce n'est pas à une minorité de profiter à elle seule de l'aisance financière, un argent qui n'est d'ailleurs pas le sien», ajoute-t-il.

Ry. N.